



## **DÉMOLITION DU CLOCHER 1734**

Le 7 novembre 1734 le curé et les habitants d'Amance demandent à l'évêché la permission de démolir leur clocher.

Un doyen rural est envoyé constater l'état des lieux.

Le 13 novembre 1734, le procès-verbal est rendu.

Il s'avère que le clocher est inutile car les cloches n'y jamais été posées. De plus, il est en mauvais état. Il est soutenu par des étages qui défigurent l'église. Il ne peut pas être réparé à moins de 1200 à 1400 livres, somme que les habitants sont incapables de payer.

L'évêque ordonne sa démolition, la restauration de sa place et la vente des matériaux en surplus.



Relevé par : Véronique FREMIET MATTEI  
Source : AD Aube G62



## 1758-1759 MONSIEUR LE RECTEUR N'A PAS LA SANTÉ !!!

C'était pourtant bien parti ...

L'an mil sept cent cinquante huit le treize  
 novembre après la publication des trois bans  
 faite canoniquement jay prestre curé de ce lieu  
 Soussigné donné la benediction nuptiale a  
 Jacques chalette garçon Majeur Recteur d'Ecole  
 en ce lieu fils de deffunt françois chalette vivant  
 Recteur d'ecolle de Jassène et de deffunte Madeleine  
 cheminon âgé de 34. ans et a anne valon  
 fille de christof valon potier de terre  
 en ce lieu et de catherine Durupt âgée de 23  
 ans après que l'un et l'autre se sont aproché  
 des sacrements et aussi après avoir fait les fiançailles  
 canoniquement le jour d'hier, le dit mariage célébré  
 en presence du pere de l'Epouse qui a signé de  
 la mere de l'Epouse qui a déclaré ne savoir  
 signer et du frere de l'Epoux qui a signé  
 et de plusieurs autres parents et amis qui ont aussi  
 Signés. *Ch. R. V. Valon Chalette*  
*Chalette Anne Valon Le Maroy Edme Durupt*  
*Arnault De Lacroixville*

l'an mil sept cent cinquante huit le treize  
 novembre après la publication des trois bans  
 faite canoniquement jay prestre curé de ce lieu  
 Soussigné donné la benediction nuptiale a  
**Jacques chalette garçon Majeur Recteur d'Ecole**  
**en ce lieu** fils de deffunt françois chalette vivant  
 Recteur d'ecolle de Jassène et de deffunte Madeleine  
 cheminon **âgé de 34 ans et a anne valon**  
 fille de christophe valon potier de terre  
 en ce lieu et de catherine Durupt **âgée de 23**  
**ans** après que l'un et l'autre se sont aproché  
 des sacrements et aussi après avoir fait les fiançailles  
 canoniquement le jour d'hier, le dit mariage célébré  
 en presence du père de l'Epouse qui a signé de  
 la mère de l'Epouse qui a déclaré ne savoir  
 Signer et du frere de l'Epoux qui a signé  
 et de plusieurs autres parents et amis qui ont aussi  
 Signés.

Mais deux mois et demi après ...

L'an mil sept cent cinquante neuf  
 le premier janvier a été inhumé dans  
 le cimetière de cean par moy curé de ce  
 lieu Soussigné le corps de Jacques chalette  
 vivant recteur d'ecolle de ce lieu decédé le  
 trante un decembre mil sept cent cinquante  
 huit munis des sacrement âgé de trante  
 quatre ans en presance de christophe  
 valon son beaupere qui a signé et des soussigné  
 assisté de Jean arnoult qui a signé  
 CHRISTOPH VALON *Maire* Arnoult  
 f. Germainot *B. Petit*  
 De Sacrorum curie

L'an mil sept cent cinquante neuf  
 le premier janvier a été inhumé dans  
 le cimetière de cean par moy curé de ce  
 lieu Soussigné le corps de **Jacques chalette**  
**vivant recteur d'ecolle de ce lieu** decédé le  
 trante un decembre mil sept cent cinquante  
 huit munis des sacrement **âgé de trante**  
**quatre ans** en presance de christophe  
 valon son beaupere qui a signé et des soussigné  
 assisté de jean arnoult qui a signé

Relevés par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Etat civil, Amance, 1751-1791, vues 47, 48 et 49/254

## 1794 – ACCIDENT DOMESTIQUE

25/11/1794

Aujourd'hui **cinq frimaire de la troisième année de la république** française une et indivisible, je Pierre Jean cyrille Patenotre officier public de la commune d'Amance, vu la copie d'un procès verbal du citoyen André Léonard Nicot Juge de paix du canton de Vendeuvre, de nicolas coquin assesseur et edme Louis Lamarange Notables demeurans, ledit Nicot a vendeuvre, les deux autres audit Amance, ledit procès verbal en datte de ce jour, pratique il aparet que **Jacques Nicolas Chalette potier demeurant a Amance âgé d'environ quarante ans est mort d'une chute qu'il a faite en descendant de son grenier**, et laquelle chute il s'est fait une plaie qui lui a comprimé le cervelet et a operé sa mort. Qu'il résulte des déclarations des témoins entendus que ladite chute n'a été opérée par qui qui ce sois la dite copie remise par ledit Nicot au citoyen claude Petit officier municipal en cette commune et Signés dudit Nicot J'ai moi dit officier public dressé le present acte de décès dudit Jacques Nicolas Chalette decédé en son domicile a Amance le jour d'hier. Fait en la maison commune d'Amance le

*jour, mois et an que dessus.*



Relevés par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Etat civil, Amance, 1793-1834, vue 10/191